



Pour la professionnalisation du secteur créatif en Afrique...

APPEL À PROPOSITIONS # 3 - ACF
Fonds de Solidarité pour les Artistes et les Organisations
culturelles en Afrique (SOFACO)

Lot n°1 : Spécial Covid-19 / Artiste

APPEL SPÉCIAL COVID-19 - #1 / ARTISTES

Aide à la création et à la résilience pour les artistes africains face à la crise du COVID-19

LIGNES DIRECTRICES DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Le monde entier traverse depuis quelques mois une crise sanitaire sans précédent provoquée par la pandémie du Coronavirus (Covid-19). Cette crise mondiale a eu pour effet de paralyser l'ensemble des activités humaines faisant prédire des impacts négatifs incommensurables sur le développement des pays de la planète.

Dans ce contexte assez particulier où aucun continent ni aucun pays, voire aucun secteur d'activité n'est épargné, le secteur créatif se révèle être l'un des secteurs les plus durement touchés par les effets de la pandémie.

Dans de nombreux pays africains, la majorité des centres de création, de production et de diffusion sont fermés et les artistes sont désœuvrés, sans perspectives, beaucoup d'entre eux vivant entre désespoir et désarroi.

À cet effet, il est urgent et prioritaire de proposer des dispositifs d'aide et d'accompagnement des artistes pour que la créativité et la productivité artistique ne s'arrêtent pas, mais également leur permettre de résister efficacement à la pandémie et préserver le tissu socioéconomique du secteur créatif africain, déjà fragile.

C'est au regard de ce constat, que le Fonds Africain pour la Culture (ACF) lance ce premier lot d'appels à projets qui concerne exclusivement les artistes dans le cadre du Fonds de Solidarité pour les Artistes et les Organisations culturelles en Afrique (SOFACO), en vue de soutenir les artistes africains sur qui la crise de la COVID-19 aura eu un effet négatif. Un deuxième lot sera

lancé en juin/juillet 2020 et concernera les organisations culturelles (**Lot n°2 : Spécial Covid-19 / Organisations Culturelles**).

Conditions générales d'éligibilité des demandes de financement

Admissibilité des demandeurs

Pour être éligibles, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être artiste ayant au moins cinq ans d'expérience, exerçant et résident en Afrique (preuve nécessaire) ;
- Posséder une carte d'artiste ou un document équivalent (*fournir la copie de la carte ou du document*);
- Fournir un document retraçant votre biographie votre parcours artistique, votre démarche artistique et un aperçu de vos œuvres artistiques (*3 pages maximum*) ;
- Démontrer une situation de vulnérabilité (ou un manque à gagner) née de la crise sanitaire du Covid-19 ;
- Présenter un projet de demande d'aide à la subsistance (bourse alimentaire, bourse sanitaire ou bourse professionnelle) ou un projet d'aide à la création (création ou innovation artistique adaptée au contexte du Covid-19).
- Fournir une lettre de recommandation d'au moins une personne de référence reconnue dans la discipline que vous exercez (*signalant la nécessité et l'urgence de vous accompagner*).

La bourse alimentaire est un subside permettant au bénéficiaire de subvenir à ses besoins alimentaires immédiats en période de crise.

La bourse sanitaire est un subside permettant au bénéficiaire victime de la maladie du Coronavirus de prendre en charge ses traitements cliniques ou ses frais pharmaceutiques.

La bourse professionnelle est une aide ou une subvention octroyée à un artiste au titre de prise en charge provisoire de son salaire ou de sa rémunération perdu ou suspendu pour cause du Covid-19.

La création adaptée au contexte du Covid-19 est toute création ou innovation artistique dont la réalisation s'adapte au contexte de la pandémie du Covid-19 ou qui permet à l'artiste d'assurer la continuité de son activité malgré la situation de crise.

Type de projets admissibles

Pour ce premier appel « **Spécial Covid-19/Artiste** », l'ACF appuie les demandes dans les deux catégories de projets suivantes :

- **Catégorie 1 : Les demandes de bourses d'aide à subsistance**
Il s'agit des demandes faites par tout artiste ou créateur en situation de vulnérabilité face à la crise du Covid-19. Ces demandes concernent les bourses alimentaires, les bourses sanitaires et les bourses professionnelles.
- **Catégorie 2 : Les demandes d'aide à la création**

Ces demandes sont relatives à des projets de création ou d'innovation artistiques adaptées au contexte de la Covid-19 en Afrique.

Couverture géographique

Le présent appel couvre tous les pays du continent africain.

Pour toute demande formulée dans le cadre du présent appel, le budget à **accorder par l'ACF par artiste est de 2 000 (Deux mille) Dollars US**. Le financement couvre une **période comprise entre 4 mois minimum et 6 mois maximum**.

Procédure de sélection des dossiers

La procédure de sélection des dossiers comporte cinq (05) étapes :

- Enregistrement et classement des dossiers ;
- Examen administratif des demandes ;
- Évaluation par le comité d'attribution (Jury) ;
- Approbation de la liste des projets retenus ;
- Approbation d'allocation de financement.

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection indépendant composé de professionnels travaillant dans le secteur culturel africain et connaissant les réalités artistiques dans les différentes régions africaines.

Critères d'évaluation des propositions

Le comité de sélection évalue les candidatures en fonction de quatre (04) critères :

1. L'originalité / innovation / créativité du projet ou du concept ;
2. La qualité technique du dossier ;
3. La qualité financière du projet ;
4. La pertinence au contexte africain ou régional actuel et/ou à la situation du Covid-19 (situation de vulnérabilité de l'artiste par rapport au Covid-19).

Contrat et Modalité de financement

Le Fonds signera un contrat avec le bénéficiaire de la subvention qui inclura des informations sur les activités à réaliser, le montant de la subvention, les modalités de paiement et les rapports.

Les projets qui approuvés seront financés en deux (02) versements :

- 50 % de la subvention, lors de la signature du contrat (préfinancement) ;
- 50 % de la subvention, à mi-parcours et sur présentation et approbation des rapports narratifs et financiers intermédiaires.

Chronogramme indicatif

Activités	Echéance
Début de l'annonce	22 mai 2020
Date limite de recevabilité des demandes d'éclaircissements	15 juin 2020

Date limite de clarification par l'ACF	20 juin 2020
Date limite de soumission des propositions	30 juin 2020
Annonce des résultats de l'évaluation par le jury de sélection	30 juillet 2020
Notification des attributions de financement	10 août 2020
Signature des contrats	À partir du 15 août 2020

Comment postuler

Les candidats doivent remplir un formulaire de demande de financement en ligne via le lien suivant : <https://www.africanculturefund.net/formulaire-de-candidature-appel-a-projets-acf/>

Les candidatures envoyées par tout autre canal ne seront pas acceptées.

Les demandes peuvent être soumises en **anglais** ou en **français**.

La date limite de soumission des propositions est fixée au **30 juin 2020 à minuit GMT**.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte. Les candidats sont invités à fournir tous les documents demandés, l'ACF ne contactant pas les candidats si une partie de leur candidature est incomplète.

Le demandeur recevra un email automatique d'accusé de réception une fois la candidature reçue.

Les résultats seront diffusés sur le site web et les réseaux sociaux de l'ACF (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram).

Seuls les candidats retenus seront contactés par l'ACF.